

Nîmes, Ville Amie des Enfants



En partenariat avec l'UNICEF du Gard
(Dossier de candidature)

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

Sommaire	page 2
Fiche contact de la Ville de Nîmes	page 3
Diagnostic local	page 4

II – FICHES THEMATIQUES

1/ Le bien être et le cadre de vie	page 9
2/ La non-discrimination et égalité d'accès aux services	page 13
3/ La participation citoyenne des enfants et des adolescents	page 20
4/ La sécurité et la protection	page 26
5/ La parentalité	page 32
6/ La santé, hygiène et alimentation	page 37
7/ Le handicap	page 45
8/ L'éducation	page 49
9/ Le jeu, sport, culture et loisirs	page 56
10/ La solidarité internationale	page 61

FICHE CONTACT

Nom de la Ville	NIMES
Prénom et Nom du Maire	Jean-Paul FOURNIER
Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire	Sandrine CORGIER
Téléphone	04 66 76 51 27
Mail	sandrine.corgier@nimes.fr
Adresse	Place de l'hôtel de Ville
Code Postal	30033 Nîmes cédex 9
Prénom et Nom de l' élu référent Ville amie des enfants	Véronique GARDEUR-BANCEL
Titre	Adjointe déléguée aux crèches et à la petite enfance
Mail	Veronique.gardeur-bancel@ville-nimes.fr
Téléphone	04 66 76 51 92
Prénom et Nom du référent administratif Ville amie des enfants	Thierry LEOUFFRE
Titre	Directeur de l'Education
Téléphone	04 66 70 80 40
Mail	Thierry.leouffre@ville-nimes.fr
Nom du Responsable Communication de la Ville	Anne-Laure LE GAVRIAN
Téléphone	04 66 76 51 72

DIAGNOSTIC LOCAL

CONTEXTE GENERAL :

« **L'enfant** » a une place importante au sein de la Ville de Nîmes qui compte environ 150 000 habitants au 1^{er} janvier 2015, dont environ 40 000 jeunes de 0 à 18 ans, soit presque un tiers de sa population, et plus précisément 29 860 enfants de moins de 16 ans répartis comme suit :

- Moins de trois ans :.....	6 000
- En âge d'être scolarisés à l'école maternelle publique et privée :	5 600
- En âge d'être scolarisés à l'école élémentaire publique et privée :	9 500
- En âge d'être scolarisés au collège :	8 760

Son bien-être passe par la qualité de l'ensemble des structures d'accueil, telles que les écoles, les crèches, les centres de loisirs et les centres sociaux, que l'on retrouve dans tous les quartiers de la Ville, et dont la Municipalité a la compétence.

Nîmes affiche une croissance démographique qui avoisine les 2 000 naissances pour les familles domiciliées à Nîmes.

La Ville dispose de 83 écoles (maternelles, élémentaires et primaires), cinq crèches municipales et quatre haltes-garderies, 5 centres sociaux implantés dans chaque quartier de la ville, et 16 centres de loisirs.

La politique de la petite enfance est d'augmenter le nombre de places en crèches afin de pallier aux problèmes de garde rencontrés par les parents.

L'offre de places en crèches est désormais de **1040**.

Et grâce au développement du multi-accueil, c'est un nombre plus important de familles que l'on touche par l'accueil collectif.

Pour y parvenir et apporter le meilleur service aux petits et à leurs parents, la commune a consacré 10 millions d'euros à cette politique et fait passer la subvention versée à chaque berceau de 400 à 4 000 €, ces 10 dernières années.

Les centres de loisirs, qui sont au nombre de 16 sur Nîmes, fonctionnent en délégation de service. L'IFAC, le prestataire de service, propose chaque année un nouveau projet éducatif, tout en respectant un des objectifs principaux fixés par la Municipalité, « *contribuer à la socialisation de l'enfant par l'apprentissage de la vie de groupe, par la mise en pratique d'une citoyenneté active et par un positionnement en tant qu'acteur réel de ses loisirs* ».

Ainsi, chaque année, ce sont près de 1000 enfants qui sont reçus le mercredi et 2000 enfants pendant les vacances scolaires dans ces centres de loisirs, dont les locaux sont installés dans les écoles primaires de la Ville.

La politique éducative de la Ville de Nîmes dispose d'un budget annuel de 39 millions d'euros, soit 16 % de son budget général.

Les 83 écoles publiques ont permis d'accueillir 12 500 élèves pour la dernière rentrée scolaire 2014/2015, marquée par les nouveaux rythmes scolaires et la mise en place des ALAE au sein de toutes les écoles.

Chaque année, les crédits affectés au patrimoine bâti scolaire représentent environ 10 M€ (hors fonctionnement), soit environ le quart des investissements de la commune.

Cinq équipements de proximité, dits également centres sociaux, sont implantés dans les quartiers dits sensibles.

La Ville de Nîmes, animée par la volonté d'impulser une dynamique porteuse de plus-value sociale sur ses quartiers péri-urbains, a initié une démarche globale, pour que chacun des centres sociaux, puisse voir leurs projets répondre au plus près des besoins sociaux de leurs territoires d'implantation, avec en perspective des contrats de projets agréés par la CAF.

En 2014, le centre Jean Paulhan et le centre Simone VEIL ont obtenu cet agrément, et le centre Emile Jourdan a également obtenu le renouvellement de son agrément.

Tous ses centres bénéficient :

- d'un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi après-midi avec des activités socio culturelles et sportives pour les 8/10 ans et les 11/14 ans,
- d'un accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires pour les enfants de 8 à 17 ans

Et puis, la Ville de Nîmes s'attache à ce que chaque enfant puisse accéder à de nombreux dispositifs culturels, sportifs, festifs et éducatifs, selon la situation financière des familles ou de leur lieu d'habitation (cœur de ville ou quartiers).

D'un point de vue général, la Ville de Nîmes investit massivement dans les domaines de la culture, du sport, des jeux ou de loisirs, en favorisant l'accès à tous de l'ensemble de ses équipements sportifs et culturels, et en proposant des activités ludiques, le plus souvent gratuites.

L'enveloppe globale consacrée au sport et à la jeunesse représente 8 % du budget total de la Ville, soit 21,4 millions d'euros.

Chaque année, la Ville organise deux forums :

- le forum des associations qui réunit 250 associations intervenant dans des domaines divers, tels que la culture, le social, l'aide aux Handicapés, l'Education, la jeunesse...
- le forum des associations sportives afin que les enfants puissent venir choisir en famille, un sport qu'ils souhaitent pratiquer, en dehors de l'école.

↳ Côté culture :

L'accès est gratuit pour les enfants nîmois et leurs familles à tous les musées de la ville, toutes les bibliothèques de la ville, et tous les monuments historiques (arènes, Tour magne et Maison Carré) sur présentation de sa carte d'identité.

Dans le cadre du PEDT, la Direction de la Culture propose aux écoles de nombreux ateliers sur la découverte de l'histoire, sur sa ville et ses origines, sur l'initiation aux beaux-arts :

- Encourager la fréquentation du théâtre dans le cadre d'un projet pédagogique avec les écoles et les faire venir à tour de rôle,
- Ouverture en 2013 de PALOMA (Scène de musiques actuelles) qui proposent de nombreux concerts pour les jeunes à des tarifs très attractifs (de 6 à 30 € le spectacle).

↳ Côté sport :

La Ville s'est dotée d'équipements sportifs de qualité et fort nombreux qui profitent aux associations, mais aussi aux élèves des écoles primaires, aux collégiens et lycéens.

A ce jour, elle dispose de :

- 5 piscines, dont une piscine olympique,
- 4 complexes sportifs : La Bastide, le Parnasse, le centre Pablo Neruda et le stade Alain MIMOUN, entièrement rénové en 2013,
- 1 boulodrome,
- 16 gymnastes et/ou stades répartis dans toute la ville et les quartiers,
- 1 skate park.

En 2013, la 2^{ème} tranche du skate parc a été inaugurée offrant ainsi un équipement de plus de 3 000 m² de surface de glisse, l'un des plus importants du sud de la France, pour un coût total de 430 000 € TTC.

↳ Côté loisirs et jeux :

Désormais, des manifestations incontournables à destination des enfants, sont organisées à Nîmes. Il s'agit, notamment :

- Du printemps des enfants :

Une manifestation qui se déroule chaque année en avril sur l'Esplanade Charles de Gaulle, organisée par le Lions club en partenariat avec la Ville de Nîmes qui apporte un soutien financier de 7 000 € ainsi qu'une aide logistique importante.

Cette manifestation réunit près de 30 000 enfants et leurs parents, sur deux jours, qui peuvent se divertir gratuitement mais aussi se cultiver, autour d'ateliers créatifs, de maquillage, de jeux divers et variés....

- Des Grands jeux Romains :

Depuis 2010, la Ville organise, en collaboration avec Culture Espace, l'Université de Nîmes et l'Office de tourisme, un évènement sur deux jours qui permet de visiter plusieurs lieux de la romanité nîmoise tout en s'amusant.

La Ville est investit de :

- reconstitutions historiques avec des défilés dans les rues,
- d'ateliers pour les enfants avec des écoles de gladiateurs, de légionnaires et de gaulois dans les arènes,
- visites culturelles,
- stands de location de costumes d'époque,
- de grands jeux du cirque avec deux représentations dans les arènes sur un thème défini chaque année mobilisant de nombreux figurants et mettant en scène des costumes magnifiques.

Pour conclure, l'année 2014 a été marquée par la mise en place du dispositif Pass Famille, décrit plus loin, et qui permet aux familles les plus modestes de bénéficier de tarifs préférentiels sur la restauration collective (1€ pour le tarif le plus bas) et les accueils de loisirs (2€ la journée pour le tarif le plus bas).

1 – BIEN-ETRE ET CADRE DE VIE

ACTION 1 : Réalisation d'infrastructures à la dimension d'une grande agglomération

Depuis 2008, la Ville s'est considérablement embellie et propose des aménagements dont les espaces ont été conçus également en fonction du bien-être des enfants en redonnant toute sa dimension aux espaces verts.

Outre, l'aspect esthétique, ces espaces piétons ont été pensés pour que les enfants et leurs familles puissent se promener au cœur du centre ville et profiter :

- de la sécurité, grâce à un nouvel éclairage adapté,
- de la végétation qui a été préservée et/ou rajoutée,
- des fontaines et aires de jeux systématiques.

Réhabilitation de l'Esplanade

Complètement repensée et réhabilitée, cette grande place est devenue un véritable « jardin urbain » où la flore de notre territoire ainsi que ses essences ont été préservées.

Cet espace accueille désormais de nombreux événements pour tous. Beaucoup sont à destination des enfants :

- le Printemps des Enfants,
- les Grands jeux Romains,
- les jeudis de Nîmes,
- les manèges de Noël.

L'avenue Feuchères

Longue de 300 mètres, et dans la continuité de l'Esplanade, elle offre la possibilité aux enfants de se promener, de faire du vélo ou tout simplement de se tremper les pieds dans le cours d'eau qui va de l'Esplanade à la gare.

Les avenues Jean Jaurès

Un parking sauvage a été réhabilité en 1,8 km de voie piétonne de très haute qualité à forte végétalisation.

Les équipements, comme les bassins et les coursiers d'eau, sont pris d'assaut l'été par les enfants.

Les projets

Au Sud de la ville, dans le prolongement de l'avenue Feuchères et du nouveau triangle de la gare, un nouveau parc nature devrait ouvrir ses portes avec une prolongation naturelle de la diagonale verte.

Au Nord de Nîmes, la Mairie a négocié 45 hectares des Terres de Rouvières avec l'armée, afin que cet espace devienne un parcours de santé pour tous.

ACTION 2 : Constructions de 3 nouvelles écoles entre 2012 et 2014

Objectifs :

- Donner aux enfants un meilleur cadre de concentration pour leur apprentissage (sonorisation, lumière naturelle, ventilation de l'air, mobilier adapté),
- Améliorer la fonctionnalité et adapter les espaces aux nouvelles pratiques pédagogiques,
- Rendre les écoles systématiquement accessibles à toute forme de handicap,
- Suivre l'évolution démographique.

Public visé : Elèves de petite section au CM2

Mise en œuvre du dispositif :

La Ville a initié une nouvelle politique à partir de la construction de la nouvelle école René Char, 1^{ère} HQE, mais c'est surtout à partir de 2008, qu'une politique complète et cohérente a été mise en place avec **la Charte de Construction Durable**, revue en 2010 et actée par le Conseil Municipal de l'époque.

Les nouvelles constructions de ces structures sont systématiquement conformes à la politique de la ville en matière de développement durable, prenant en compte la Charte de Construction Durable et la démarche de Bâtiments durables méditerranéens.

D'autre part, elles répondent également aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite, favorisant ainsi l'intégration de tous les enfants.

Depuis 3 ans, 3 nouvelles écoles ont été construites dans ce sens :

- l'école Jean Carrière en janvier 2012,
- l'école Henri Wallon en septembre 2012
- l'école de Courbessac en février 2014-10-24

L'école Jean Carrière a été distinguée, en 2014, par le trophée national Bâtiment Santé, portant pour sa 4^{ème} édition sur la santé des usagers dans les bâtiments de la crèche au Lycée.

Coût :

- Ecole Jean Carrière : 4,75 millions d'euros
- Ecole Henri Wallon : 16 millions d'euros
- Ecole de Courbessac : 6,8 millions d'euros

Projet : La Ville de Nîmes poursuit ses investissements par la réhabilitation de l'école Armand Barbès, pour un coût de 3,8 M€. Cette école devrait être inaugurée pour la rentrée 2015/2016.

ACTION 3 : Création de nouvelles aires de jeux

A ce jour, la Ville de Nîmes compte 56 aires de jeux, dont 7 sont accessibles aux enfants handicapés.

En effet, dans le cadre de sa politique de réaménagement des espaces et de grands projets, il est prévu systématiquement l'emplacement d'une ou plusieurs aires de jeux.

Objectifs :

- Apporter un cadre ludique aux enfants, grâce à des jeux adaptés aux différents âges,
- Créer un lieu de convivialité et de rapprochement des familles d'un même quartier,
- Maintenir le lien intergénérationnel,
- Apporter un lieu convivial pour les Assistantes Maternelles qui se retrouvent pour des projets communs,

Public visé : Enfants de 1 à 12 ans accompagnés de leurs parents

Mise en œuvre du dispositif :

Depuis 2011, la Ville a créé 9 aires de jeux installées sur un sol souple et proposant diverses structures (toboggan, filet d'escalade, corde à grimper, panneaux ludiques, jumelles à kaléidoscope, jeu de ressort, jeu de patience...)

Selon l'emplacement des aires de jeux, celles-ci sont sécurisées par une clôture qui se ferme. Il s'agit notamment des aires de jeux situées proches d'une voie circulante.

La demande croissante d'équipements de jeux accessibles aux utilisateurs handicapés a été prise en compte puisque 80 % de ces derniers équipements ont été rendus accessibles.

Il faut noter que bien souvent, ces aménagements sont le fruit d'une réelle concertation entre la ville et les comités de quartier qui prennent en charge une partie du coût.

Les autres aires de jeux font l'objet d'amélioration ou de réhabilitation respectant les normes de sécurité évolutives.

Coût :

En moyenne, le coût d'une aire de jeux est estimé entre 15 000 et 30 000 €. Les Comités de quartier peuvent en financer une partie.

2 –NON- DISCRIMINATION ET EGALITE D'ACCES AUX SERVICES

ACTION 1 : L'ouverture d'une micro-crèche municipale (10 places) sur le quartier de PISSEVIN avec la mise en place d'un projet socio-éducatif :

Objectifs :

- Accueillir avec souplesse, les enfants dont les mamans « seules » du quartier, sont en recherche d'emploi ou en formation,
- Favoriser une meilleure socialisation des enfants en les mettant en contact avec des enfants du même âge au sein de la crèche.

Public ciblé : Les enfants du quartier en âge de fréquenter la crèche

Mise en œuvre du dispositif :

Quatre associations ont présenté à la ville un projet de micro crèche sur le quartier de Pissevin afin de répondre à un besoin et une demande de garde d'enfant concernant des familles souvent en grande difficulté sociale et qui ne sont pas prioritaires pour bénéficier des modes de garde accessibles financièrement.

Il s'agit de :

- la Mission locale jeunes de Nîmes Métropole,
- le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Gard
- l'association peuple et culture du Gard (le point info service à domicile),
- le PIMS

Ce sont elles qui adressent les familles à la Municipalité (service inscription crèches).

Pour cela, le multi accueil Eugénie Cotton met à disposition des partenaires associatifs dix places réservées aux familles remplissant certains critères définis par les associations.

Une Educatrice de Jeunes Enfants a été recrutée par la ville.

Une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Nîmes et les 4 associations fin 2011.

Modes d'information :

L'information a été faite directement par les associations concernées.

Coût :

Les deux seuls financeurs sont la CAF et la Municipalité.
Le coût est de 4 800 € par berceau et par an, pour la Ville.

ACTION 2 : L'ouverture de classes pour les enfants de moins de trois ans dans les quartiers prioritaires depuis la rentrée scolaire 2013/2014

Objectifs :

Il s'agit de favoriser la réussite scolaire dans des quartiers dits prioritaires en permettant à des enfants de moins de 3 ans d'intégrer l'école.

Public ciblé : les enfants de moins de 3 ans

Mise en œuvre du dispositif :

La Ville s'est engagée à accompagner l'Education Nationale pour ouvrir des classes pour les « tout petits » et mettre à disposition des locaux et des ressources humaines répondant aux besoins du projet.

Ces classes proposent ainsi un concept novateur, unique sur l'ensemble du territoire communal, tant en ce qui concerne les axes pédagogiques, les modalités de scolarisation et de fonctionnement de la classe, que dans la relation à établir avec les familles et le partenariat à construire avec les acteurs de la petite enfance.

Un comité de suivi de ce dispositif composé de techniciens de la DASEN, de la Ville et de la PMI du département du Gard, a été institué pour étudier les candidatures et pour évaluer le bienfait d'une scolarisation pour ces très jeunes enfants tout au long de l'année.

Entre 15 et 20 enfants par classe peuvent être accueillis dès la rentrée, avec des modalités souples d'accueil proposées aux familles.

Ainsi, un personnel spécialisé dans les métiers de la Petite Enfance a été recruté, soit une Auxiliaire de Puéricultrice qui assiste l'enseignant sur le temps scolaire et développe un travail de lien avec les familles.

Et enfin, la Direction des bâtiments a adapté les locaux existants pour favoriser le bien-être des enfants et des maîtres, incluant du mobilier éducatif, et répondre notamment aux problématiques d'hygiène et de soins au quotidien.

Ainsi, à ce jour, il existe :

- *Quartier Pissevin :*
 - o 1 classe à l'école Henri Wallon, depuis la rentrée 2013,
 - o 1 classe à l'école Edouard Vaillant depuis la rentrée 2014
- *Quartier Valdegour :*
 - o 1 classe à l'école Gustave Courbet depuis la rentrée 2014

Coût :

La Ville de Nîmes a estimé le coût à 7 000 € par site, soit 21 000 € au total.

ACTION 3 : Mise en place du PASS Famille pour les familles nîmoises qui assurent des tarifs très personnalisés

Dans le cadre de sa politique sociale et éducative, la Ville de Nîmes a mis en place le PASS Famille qui définit des tarifs propres à chaque famille nîmoise pour ses cantines et ses centres de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires).

Dès la rentrée 2014, les tarifs applicables sont calculés en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, selon le modèle vertueux de la CAF, qui fait référence en matière de justice sociale.

Objectifs :

- Proposer une politique tarifaire plus équitable, notamment pour les « bas et moyens revenus »,
- Simplifier les démarches administratives pour les familles.

Public ciblé :

- Les familles nîmoises dont les enfants fréquentent les cantines scolaires du public et les centres de loisirs de la Ville,
- Les familles non nîmoises avec un enfant scolarisé en CLIS ou porteur d'un handicap.

Mise en œuvre :

Les familles doivent se rendre chaque année en Mairie, afin de réactualiser leur PASS Famille et obtenir des tarifs adaptés réellement à leur situation du moment (revenus de l'année civile et enfants à charge).

A ce jour, les tarifs appliqués concernent uniquement la restauration scolaire et les centres de loisirs. D'autres activités entreront progressivement dans ce nouveau dispositif (séjours vacances par exemple).

La Ville a relevé les plafonds de revenus mensuels, à partir desquels le tarif maximum est appliqué (7€ pour la cantine et 14 € pour les centres de loisirs) :

- 5 200 € de revenus mensuels pour un foyer avec 1 enfant à charge,
- 6 243 € pour 2 enfants,
- 7 808 € pour 3 enfants,
- 10 421 € pour 4 enfants.

La cantine :

Le coût réel d'un repas pour la Ville est de 12 euros. Il comprend non seulement le repas servi, mais également le coût de l'encadrement qualifié des enfants, du personnel SODEXO, ainsi que des animations proposées sur le temps périscolaire méridien, des charges (électricité, chauffage, entretien), de la gestion et de la livraison quotidienne des repas pour 83 écoles.

Désormais, les tarifs s'échelonnent de 1 € à 7 €.

Comparatif de tarifs pour une famille avec 2 enfants et un revenu de 2200 €/mois.

2013 : le prix de la cantine / enfant / jour était de 3.29 €

2014 : le prix de la cantine / enfant / jour était de 2.47 €

Grâce à ce PASS Famille, **58 % des foyers nîmois bénéficient de tarifs plus avantageux.**

Les centres de loisirs :

Les tarifs de la journée dans un centre de loisirs s'échelonnent de 2 à 14 € par enfant.

Ces tarifs comprennent les activités éducatives encadrées de la journée, le repas de midi ainsi que le goûter, et pour certains un transport collectif.

Là aussi, les familles à revenus modestes se voient appliquer des tarifs plus bas, pour un service de même qualité, voir renforcé, grâce notamment à la pérennisation des emplois des directeurs de centres et des animateurs.

Il est à noter, qu'en raison des nouveaux rythmes scolaires et pour faciliter l'organisation de la vie des familles, la Ville a rattaché chaque école à un accueil de loisirs dédié et mis en place un dispositif de transport afin que les enfants soient acheminés depuis l'école, pour le mercredi après-midi.

Les animateurs des accueils de loisirs sont présents dans l'école dès 11 heures et accompagnent les enfants durant le trajet qui peut se faire soit à pied, soit en bus affrété par les soins de l'organisateur.

Le repas du midi est servi dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

Les parents doivent venir chercher les enfants le soir à l'accueil de loisirs. Pour les centres les plus éloignés, un retour en bus est organisé et les enfants sont ramenés à un point d'accueil proche de l'école d'origine.

Si les parents souhaitent inscrire leurs enfants dans un autre accueil de loisirs, ils peuvent le faire, mais dans ce cas, ils doivent pouvoir amener les enfants dans le centre choisi à partir de 13H30 et le repas ne sera pas fourni.

ACTION 4 : Développement d'actions pour les jeunes au sein des centres sociaux

Une démarche d'obtention d'agrément CAF pour les centres sociaux de la Ville de Nîmes a été initiée fin 2012 et repose sur la volonté forte de la Commune d'impulser une dynamique porteuse de plus-value sociale sur ses quartiers périurbains.

2 centres sociaux, Jean Paulhan et Simone Veil, ont obtenu cet agrément en mars 2014 et la démarche a été lancée courant 2014 sur le centre social André Malraux.

Le projet s'est construit, notamment, autour d'un diagnostic social et local, avec la concertation des acteurs locaux, des personnes ressources et partenaires, et bien sûr des habitants.

Sur le secteur jeunesse, plusieurs projets ont été lancés, ciblant particulièrement les 15 / 17 ans des quartiers.

A titre d'exemples, voici une « fiche projet » du centre social André Malraux.

Objectifs :

- Favoriser la mixité sociale par l'accès à la culture et aux sports pour tous,
- Faire découvrir d'autres sports,
- Développer la citoyenneté.

Public Ciblé :

- Les jeunes du quartier du Chemin Bas d'Avignon, en particulier ceux âgés entre 14 et 17 ans.

Mise en œuvre :

L'isolement des jeunes et notamment la précarité, ne permet pas toujours d'accès aux sports, à la culture pour ces jeunes issus de quartiers. Et cette absence de connaissances accentue l'isolement, autour parfois d'un sport unique « le football ».

Il s'agit pour le centre social, de développer de nouvelles pratiques, en proposant des ateliers hors quartier, et d'offrir une programmation variée, tendant vers la mixité sociale et culturelle.

Cette action démarrera en 2015, sous la responsabilité de l'animateur en charge de la jeunesse, à raison d'un atelier à deux par mois.

Des groupes de 8 jeunes seront formés et coachés par divers acteurs culturels et sportifs de la Ville.

Ce projet suppose des moyens de transport pour se rendre sur des infrastructures se trouvant en dehors du quartier concerné.

Des dispositifs financiers ont été trouvés auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Fin 2015, un bilan sera établi pour cette action, à savoir sur la pertinence, l'efficacité et l'impact.

D'autres projets ont également été proposés, comme :

- Soutenir la construction de projets des jeunes, aussi divers soient-ils : concerts, organisation de vacances...
- Créer un espace d'échanges ou d'activités pour les jeunes.

3 – PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

ACTION 1 : La Ville de Nîmes soutient et valorisent les actions portées par le Conseil Municipal des jeunes

Le 15 décembre 2014, ont eu lieu les élections du 8^{ème} mandat qui ont permis d'élire 35 nouveaux jeunes conseillers municipaux pour 2 ans.

Objectifs :

- Apprendre et se former pour une citoyenneté active,
- Acquérir une vraie connaissance de la vie locale,
- Dynamiser la jeunesse locale en proposant de nouveaux projets, validés par le Conseil Municipal en exercice,
- Collaborer avec une structure municipale adaptée l'ORLOJ-Service Jeunesse.

Public ciblé : les jeunes nîmois âgés de 11 à 14 ans

Mise en œuvre

Le CMJ se réunit régulièrement en Mairie pour la réflexion, la formation et la mise en forme de ses projets.

Il devra collecter des idées et des avis par voie de questionnaires et de sondages auprès de son électorat, tout en prenant des initiatives.

Tout comme la fonction occupée par les adultes, les jeunes conseillers municipaux sont représentatifs de leurs électeurs : ils s'engagent à rendre des comptes à la jeune population, à l'informer, à l'interroger et à l'écouter. Ils ont aussi un devoir de présence aux séances plénières et aux réunions de travail.

Les dernières actions du CMJ mises en place :

Pousse de talents : Ce projet consiste à promouvoir de jeunes « artistes en herbe » dans différents domaines : musique, danse, théâtre, expression picturale.

Mouillez vous pour le Gardon : Une sortie "citoyenne" et amusante en canoë kayak est organisée une fois par an pour nettoyer les berges du Gardon.

Environnement : Réalisation avec leurs homologues du Grau du Roi d'une vidéo sur l'environnement diffusée dans les établissements scolaires des deux villes pour sensibiliser le public d'élèves au développement durable.

Prévention : Organisation de 4 soirées annuelles dans les discothèques nîmoises, sans alcool, et réservées aux mineurs de 14 à 17 ans, les « Teen Dance ».

Sport : Proposition d'un Skatepark qui a finalement vu le jour, soit 3000 m2 de surface de glisse.

Les projets en cours :

- Quartier Mas de Mingue : rénovation de la salle du centre social, réhabilitation du gymnase et de ses équipements sportifs
- Création d'un logo CMJ qui sera utilisé sur toutes les manifestations,

ACTION 2 : La diffusion d'une enquête sur les attentes des enfants et des familles fréquentant le centre socio culturel et sportif André Malraux dans le quartier du Chemin Bas d'Avignon, pendant les vacances de la Toussaint 2014.

Objectifs :

- S'adapter et proposer des activités pour tous les enfants,
- Créer un accueil de loisirs qui corresponde au mieux aux besoins des enfants,

Public ciblé : les enfants du centre social André Malraux, et leurs parents.

Modes d'informations :

Un questionnaire avec une page « enfant » distribué dans l'enceinte du centre social.

Mise en œuvre du dispositif :

Le questionnaire a été réalisé par les agents du centre social avec un volet enfant et un volet famille.

Ce document a été imprimé au service reproduction de la Ville et distribué pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Les questions plutôt ouvertes incitent les enfants à donner leur avis sur leur centre social, leurs intérêts et leurs attentes.

Le dépouillement fera l'objet de plusieurs réunions permettant de créer un nouveau projet au sein du centre.

Si cette initiative aboutit à des résultats concrets et positifs, celle-ci pourra être dupliquée au sein de nos cinq autres centres socio culturels et sportifs.

Coût :

Aucun coût supplémentaire, si ce n'est l'impression de 200 documents, environ, de format A

ACTION 3 : La journée internationale des Droits de l'Enfant, une opération que relaie chaque année la Ville de Nîmes, auprès de l'UNICEF

Dans le cadre de cette journée, les enfants sont de vrais citoyens et peuvent s'exprimer sur un des thèmes inscrits dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Sous l'impulsion de l'Elue à la petite enfance et aux crèches, cette journée a pris une ampleur considérable auprès des acteurs liés à l'enfance. Une multitude d'actions, d'expositions et de conférences animent cette journée.

Ainsi participent les centres de loisirs, les centres sociaux et les crèches, sous des formes et manifestations différentes, en partenariat avec l'UNICEF et Madame Hélène Dorlhac de Borne, ancienne Secrétaire d'Etat à la Famille.

Objectifs :

- Amener les enfants à réfléchir tous ensemble sur leurs droits et leurs devoirs,
- Leur permettre de rencontrer des personnalités spécialisées dans le droit des enfants,
- Devenir acteurs de cette journée,
- Se préoccuper de la situation des enfants dans le monde.

Public visé : Tous les enfants

Mise en œuvre du dispositif :

Des actions valorisantes :

En 2011, le centre de loisirs La Placette a eu l'idée d'organiser un marché solidaire dans Nîmes, ouvert à tous, auquel ont participé les autres accueils de la Ville.

L'objectif était qu'un maximum d'enfants participe à une action solidaire en tant qu'exposants mais aussi en tant qu'acteurs.

Les enfants du centre de La Placette ont proposé un livre-spectacle, par des démonstrations de gymnastique, des moments musicaux en chorale (repris dans un CD) et une exposition de dessins.

Le produit des ventes a été redistribué à l'ensemble des associations œuvrant pour les droits de l'enfant dans le monde, et présents à ce marché solidaire.

En 2012, une série de rencontres a été organisée, sous la forme de conférences, de débats et de café des parents, avec des collégiens et des élèves d'écoles élémentaires.

Le thème choisi pour cette année, était « les droits et devoirs des élèves et des parents d'élèves ».

En 2013, les centres sociaux ont imaginé la création d'une pièce de théâtre collective pour les 11-14 ans, composée de saynètes conçues dans chaque centre et encadrés par la compagnie de théâtre Un certain regard.

Le scénario a été construit en amont, depuis le mois d'octobre avec une montée en charge pendant les vacances de la Toussaint, sur le thème du respect réciproque, puis présenté devant l'ensemble des enfants et leurs familles en séance publique.

Un cours débat a suivi sur les thèmes évoqués par le spectacle.

Quant aux 6-10 ans, ils ont participé à un concours de dessin sur le même thème. Un jury a décerné des prix et les dessins ont ensuite fait l'objet d'une exposition itinérante dans tous les centres sociaux.

En 2014, trois classes élémentaires de l'école Mont Duplan ont été invitées à se rendre dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie afin de participer à une conférence sur les droits et devoirs des enfants, animée par Madame Dorlhac de Borne ainsi qu'une Avocate pour enfants.

Le hall de l'Hôtel de Ville a accueilli du 17 au 21 novembre, l'exposition photos de l'UNICEF « Ne marchons pas sur.....les droits de l'enfant... » à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la convention.

Cette exposition a fait, par la suite, l'objet d'une exposition itinérante au sein de nos centres sociaux.

Parallèlement, les enfants fréquentant un restaurant scolaire le jeudi 20 novembre, se sont vus offrir en dessert, un gâteau d'anniversaire.

Coût :

Ces actions n'ont aucun impact financier sur le budget de la Ville. Elles sont réalisées grâce au bénévolat et à la bonne volonté de tous.

Depuis 2013, la Ville est partenaire de la mutuelle ADREA qui l'autorise à collecter, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, des vêtements dans tous les lieux publics accueillant des enfants (écoles, crèches...).

Ainsi, en 2013, ADREA a pu recueillir 2,5 tonnes de vêtements, un véritable succès, reconduit en 2014.

ACTION 4 : Les enfants montrent l'exemple pour l'environnement

Afin de s'impliquer concrètement dans la vie de sa ville ou de son quartier, plusieurs enfants ont participé à une opération de « nettoyage de quartier » en octobre 2014.

Objectifs :

- S'investir dans sa cité en tant que citoyen,
- Comprendre le tri sélectif,
- Transmettre à leurs familles les gestes d'écocitoyen

Public visé :

- Les élèves de l'école élémentaire Jean Moulin, soit 6 classes
- Les élèves du collège Romain Rolland

Mise en œuvre :

En raison de nombreux freins culturels ou linguistiques, la collecte des ordures ménagères n'applique pas le tri des déchets dans le quartier du Chemin Bas d'Avignon, à l'exception de l'école primaire Jean Moulin ainsi que la résidence d'habitations Jean Moulin.

Ces deux établissements, qui en ont fait la demande, disposent d'un bac spécifique à la collecte des déchets recyclables.

La Ville de Nîmes a donc équipé l'école Jean Moulin, il y a 3 ans, de poubelles de tri, dans les classes et dans la cour.

Durant toute leur scolarité, les élèves apprennent à trier les déchets : cartons, déchets de taille-crayon, bouteilles en plastique, papiers non froissés...

En complément de ces écogestes, sont organisés depuis deux ans avec les élèves, des nettoyages du quartier, en partenariat avec les services de la Ville, de Nîmes Métropole, le Sitom (Syndicat Intercommunal du Tri des Ordures Ménagères), Habitat du Gard (bailleur social), la société de nettoyage OCEAN et les associations du quartier.

Pour la première fois, les élèves étaient accompagnés d'une autre école (Bruguier) et ceux du collège Romain Rolland.

Ils procèdent ainsi tous ensemble à collecter tous les déchets et les trier, et leur écocitoyenneté sert d'exemple aux plus grands.

Coût : Cette opération est basée sur le volontariat de tous et la volonté de rendre le quartier propre.

4 – LA SECURITE – PROTECTION

ACTION 1 : Sécurisation des abords de la crèche Eugénie Cotton dans le quartier de Pissevin, dit sensible :

Objectifs :

- Pallier à la sécurité des personnes fréquentant cette crèche, les enfants, les parents et le personnel de la Ville,
- Faciliter l'accès en créant un espace parking privé pour les familles et le personnel, source de conflit avec le voisinage et d'insécurité,
- Créer un accueil convivial en construisant un local à poussettes à l'extérieur

Public visé : les enfants de 2 mois à 4 ans, accueillis au sein de la crèche, et leurs familles

Mise en œuvre du dispositif :

A la suite de nombreuses agressions de familles mais aussi de personnel à la sortie de la crèche au cours du 1^{er} semestre 2011, la Ville de Nîmes a dû prendre des mesures sécuritaires.

Dès septembre 2011, une société de sécurité privée est présente à l'entrée de la crèche à des fins dissuasives. Cette opération a porté ses fruits dès sa mise en place.

Dans le même temps, une subvention exceptionnelle de la CAF a permis d'aboutir à un projet d'amélioration et de sécurisation des locaux de la crèche dans une volonté de rassurer les familles et le personnel.

Les travaux d'amélioration des locaux, inaugurés en 2013, ont porté sur :

- Une réfection complète de l'étanchéité des toitures,
- Le changement des menuiseries,
- La mise en place et déplacement de grilles de protection des accès sur cour pour permettre l'ouverture vers l'extérieur des nouvelles portes
- La création d'une clôture du site par des panneaux métalliques, avec portail électrique pour les voitures,
- La création de 19 places de parking (1 pour personne handicapée, 10 pour le personnel et 8 pour les parents),
- La mise en place de 6 mâts d'éclairage,
- La création d'un local pour poussettes à l'extérieur,
- La réhabilitation des cheminements piétons extérieurs,

Coût :

Les travaux de sécurité d'un coût de 290 000 € ont été supportés par la Ville.
Les travaux de réhabilitation, d'un montant de 373 000 € ont été financés à hauteur de 80 % par la CAF du Gard., soit une enveloppe de 252 000 €.

ACTION 2 : Création du Conseil pour les droits et devoirs des familles

Face au phénomène inquiétant de la délinquance des mineurs, la Ville a intensifié ses actions en créant le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (le CDDF).

Nîmes fait partie des 50 premières communes en France ayant mis en œuvre ce conseil. Depuis 2011, cette structure est devenue obligatoire pour les communes de 50 000 habitants.

Objectifs :

Il s'agit de mettre en œuvre des mesures d'aide à la parentalité adaptées aux besoins des familles afin de :

- Soutenir la fonction parentale,
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme scolaire et/ou la rupture scolaire ou sociale,
- Prévenir le plus en amont possible et protéger les mineurs, des dérives délinquantes.

Public visé : Tout enfant âgé de moins de 18 ans

Mise en œuvre du dispositif :

A la suite d'un rapport de police ou d'un signalement de l'Education Nationale sur un mineur, auteur d'incivilité, une enquête sociale est menée sur le jeune et sa famille par un Groupe de suivi personnalisé, sous l'autorité du Procureur de la République.

Un plan d'actions est établi pour le jeune et sa famille, et si la situation ne s'améliore pas, le Groupe de suivi personnalisé saisit le CDDF.

Le CDDF propose un éventail de mesures d'aides adaptées à la situation :

- Proposer aux parents des dispositifs d'encadrement de leur enfant après l'école et durant les vacances scolaires, notamment les centres sociaux communaux qui dispensent des études surveillées,
- Evaluer la situation de la famille et envisager un relogement ou des aides financières,
- Les informer de leurs droits et devoirs envers leurs enfants et faire des recommandations en rédigeant un contrat d'Accompagnement Parental
- Faire un "rappel à l'ordre" en cas d'atteinte à l'ordre public

Lors des réunions annuelles avec les directeurs et directrices des écoles, le coordinateur du CDDF les informe de cette procédure et les incite à le contacter dès lors qu'ils en ressentent le besoin.

Bilan : En 2 ans et demi, ce sont 253 jeunes mineurs qui ont été suivis par le CDDF.

ACTION 3 : Réduction des nuisances sonores et des troubles auditifs auprès des enfants

Le bruit est une nuisance qui peut altérer l'audition de façon définitive. Il a aussi des répercussions sur l'état de santé, notamment lorsqu'il est répétitif.

La Ville de Nîmes, via son pôle Santé, a engagé, depuis plusieurs années, en partenariat avec l'Etat, l'association journée nationale de l'audition (JNA), des actions de prévention auprès des jeunes pour leur montrer les dangers du bruit, en particulier celui de l'écoute de musique amplifiée.

En 2013, la Ville a initié une action commune de prévention des risques auditifs, avec d'une part les élèves du LP Jules Raimu et d'autre part les élèves des écoles primaires Henri Wallon et Charles Martel.

Cette action a été reconduite pour l'année scolaire en cours.

Objectifs :

- Réduire les nuisances sonores par une meilleure prise en compte de la problématique,
- Réduire les troubles auditifs par une prise de conscience des enfants et adolescents.

Public visé :

- Lycée Jules Raimu : classe de CAP carrosserie, classe de CAP maintenance bateau, classe de CAP maintenance des équipements industriels et classe de 3^{ème} année en préparation professionnelle,
- 2 classes primaires

Mise en œuvre du dispositif :

Cette action est coordonnée par le Pôle Santé de la Ville qui a rédigé une charte du bruit (bonne conduite / nuisances sonores).

Dans un premier temps, la Ville a travaillé avec les classes du Lycée Jules Raimu dans des ateliers bruyants (atelier de carrosserie) pour une prise en compte du bienfondé des protections.

Les élèves du lycée doivent fabriquer, avec l'aide de leurs professeurs, deux détecteurs de niveau sonore (avec soit information sonore, soit information visuelle) alertant tout dépassement du seuil sonore tolérable.

Ces détecteurs réalisés, au plus tard avant les vacances de Pâques 2015, seront par la suite installés dans la salle de restaurant scolaire des écoles primaires concernées pour sensibiliser et éduquer au bruit et au « vivre ensemble ».

Parallèlement, des infirmières du Pôle Promotion Santé interviennent régulièrement auprès des élèves de classes concernées par le projet pour :

- effectuer les mesures du niveau sonore dans les restaurants scolaires,
- sensibiliser les élèves avec l'aide de professionnels de l'audition,
- leur proposer deux concerts pédagogiques.

Coût :

La Ville participe à hauteur de 2 000 euros à la réalisation des deux détecteurs sonores.

Elle met également à disposition des écoles, un personnel spécialisé et formé pour toutes formes d'interventions de prévention.

Elle prend enfin à sa charge, le coût des deux concerts pédagogiques organisés pour les élèves participant au projet, et qui devrait avoir lieu en fin d'année scolaire 2014/2015.

ACTION 4 : Formation aux gestes de 1^{er} secours PSC1 enfant

Le Pôle Promotion Santé de la Ville a initié, depuis la rentrée scolaire 2012/2013, une formation de 1^{er} secours dans les écoles élémentaires publiques, qui est reconduite chaque année, depuis.

Objectifs :

- Former les enfants, dès leur plus jeune âge, aux gestes qui sauvent,
- Savoir reconnaître différents risques et pouvoir les gérer.

Public ciblé : Les élèves de CM1 et de CM2 des écoles élémentaires de la Ville

Mise en œuvre :

Le service Santé de la Ville est à la disposition des Directeurs d'écoles et enseignants pour mettre en place des programmes de prévention et de sensibilisation des enfants aux gestes de premiers secours sur le temps scolaire.

Les Directeurs des écoles prennent directement contact avec le service pour organiser ces formations dans les classes.

La formation s'effectue sur 2 demi-journées :

- une première théorique avec la diffusion d'un film,
- une sonde basée sur des exercices pratiques.

L'enfant est ainsi capable de reconnaître les risques afin de pouvoir les gérer :

- une victime qui saigne,
- une victime qui se plaint de brûlure,
- une victime qui s'étouffe,
- une victime qui se plaint d'un traumatisme,
- une victime inconsciente qui respire,
- connaître les différents numéros d'urgence,
- et enfin, savoir passer un message.

A l'issue de ces deux demi-journées, l'enfant valide un « contrôle de connaissance ».

Bilan : Chaque année, 1 400 petits nîmois ont accès à cette formation.

Coût :

La Ville met à disposition des écoles :

- Un Médecin
- Des infirmières

5 – PARENTALITE

ACTION 1 : Soutien financier de la Ville de Nîmes aux LAPE (Lieu d'Accueil Parents Enfants)

Ils sont au nombre de 4 sur Nîmes :

- La Maison des Mistons Gambetta (dans le centre ville)
- La Maison des Mistons (quartier du Mas de Mingue)
- Gribouille (quartier de Pissevin)
- Les Ribambelles (quartier du Chemin Bas d'Avignon).

Objectifs :

- Offrir aux parents et leurs enfants un lieu d'échanges, de paroles, de jeux et de conseils et prendre du temps ensemble,
- Enrichir la relation enfants-parents,
- Apprendre aux parents à reconnaître les compétences de leurs enfants,
- Préparer les enfants à la scolarisation en rencontrant d'autres enfants,
- Commencer les apprentissages des règles de vie collective

Public ciblé : Tous les parents et leurs enfants de moins de 6 ans, les Assistantes Maternelles et les femmes enceintes

Mise en œuvre du dispositif :

C'est un accueil gratuit, où chacun vient à son rythme, quand il veut, le temps qu'il veut, sans inscription, ni rendez-vous.

Basé sur le principe de l'anonymat, seul le prénom de l'enfant, son âge, et le lien qui l'unit à l'adulte sont demandés.

Deux professionnels accueillent les familles. Cependant, l'adulte qui accompagne l'enfant est responsable de celui-ci et doit rester présent tout au long de l'accueil afin de rassurer l'enfant et lui permettre d'aller au contact des autres plus sereinement et d'évoluer en toute confiance.

Ces lieux d'accueil permettent à l'enfant d'avoir un parent plus disponible, de se socialiser avant d'entrer bien souvent à l'école maternelle.

Les parents peuvent ainsi échanger avec d'autres parents, partager leurs expériences éducatives lorsqu'ils se sentent isolés et démunis, et donc se rassurer.

La Ville de Nîmes, de part sa subvention annuelle, demande chaque année le bilan des actions menées dans chacun des LAPE.

Budget :

44 000 € annuel pour la Ville de Nîmes, soit 11 000 € par LAPE.

ACTION 2 : Mise en place de plusieurs ateliers et animations à destination des parents au sein du centre social Emile JOURDAN

1 – le Café Poussette : action expérimentale de janvier à décembre 2013

Objectifs :

- Accompagner les familles et/ou parents isolés dans leur fonction parentale,
- Se retrouver entre mères de jeunes enfants (avec ou sans eux) pour partager un moment convivial,
- Pouvoir échanger conseils et difficultés rencontrées au quotidien

Public ciblé : Les familles du quartier Gambetta accompagnées ou non de leurs jeunes enfants

Mise en œuvre :

Nombre de participants : 10 personnes maximum, et en réalité, 3 à 4 « mamans » venaient régulièrement.

Lieu et périodicité : Une salle mise à leur disposition par le centre social Emile Jourdan, tous les jeudis après-midi.

Encadrement : La référente « famille » du centre ainsi qu'une bénévole, Madame Monique BRUGNON.

Déroulement de l'action :

Les jeunes mères se retrouvent tous les jeudis après-midi pour partager un moment de convivialité.

Elles établissent entre elles un programme d'animations : promenades, activités manuelles, séances de cuisine... où elles se retrouvent une fois par mois chez l'une d'entre elles pour l'atelier cuisine.

Parallèlement, un blog a été créé pour la continuité des échanges et conseils.

Bilan de l'action :

Il s'agit au final d'une action autonome et très chaleureuse dans laquelle, l'investigatrice bénévole s'est beaucoup investie.

Néanmoins, la participation fut faible tout au long de l'année, et certains problèmes relationnels sont apparus chez certaines mamans.

Peu de moyen financier avait été accordé à cette action.

Une réflexion est menée au centre social avec la référente « famille » pour renouveler l'expérience en 2015.

2 – L'école des parents et des éducateurs – action expérimentale de janvier à décembre 2014

Objectifs :

- Soutenir la fonction parentale,
- Appréhender et conforter la relation parent / enfant

Public ciblé : Les parents du quartier Gambetta.

Mise en œuvre :

Nombre de participants : 10 personnes maximum, et en réalité, 4 à 6 « mamans », dont une grand-mère, venaient régulièrement.

Lieu et périodicité : Une salle mise à leur disposition par le centre social Emile Jourdan, un lundi après-midi par mois.

Encadrement : La référente « famille » du centre ainsi qu'une intervenante de l'EPE, conseillère conjugale et familiale.

Déroulement de l'action :

Ce groupe d'échanges est destiné aux parents, se basant principalement sur la communication, celle-ci devenant presque inexistante au sein des familles.

A cours de ces échanges, animés par la conseillère conjugale et familiale, beaucoup de conseils ont été apportés.

Bilan de l'action :

Bien que les participants soient satisfaits de ces séances, il reste néanmoins une faible participation.

Le point positif marquant a sans doute été un public intergénérationnel et interculturel.

Pour 2015, il convient de réfléchir à une formule mieux adaptée aux besoins et attentes des parents.

3 – Atelier « Fossé des Générations »

Objectifs :

- Accompagner les familles et/ou parents isolés dans leur fonction parentale,
- Développer les solidarités intergénérationnelles,
- Appréhender et conforter la relation parent / enfant,
- Acquérir des connaissances qui serviront à l'éducation des enfants,
- Découvrir d'autres manières de penser l'éducation et l'autorité.

Public ciblé : Les parents du quartier Gambetta

Mise en œuvre :

Cette action expérimentale s'est réalisée de janvier à juin 2013.

Nombre de participants : 10 personnes maximum, et en réalité, 7 personnes, 5 mamans et 2 grands-mères venaient régulièrement.

Lieu et périodicité : Une salle mise à leur disposition par le centre social Emile Jourdan, tous les 15 jours, le vendredi après-midi.

Encadrement : La référente « famille » du centre ainsi qu'une sociologue, Madame Nadine ETIENNE.

Déroulement de l'action :

Ce concept est basé sur la mixité des âges et la mixité des cultures des participantes.

Chaque séance est composée :

- d'un moment pédagogique permettant de mieux se situer face à un problème et de mieux comprendre les comportements de chaque génération,
- d'un moment d'expression.

La construction de la personnalité, les difficultés de l'adolescence, les dangers du net, le stress au sein des familles, l'orientation professionnelle des enfants, sont des thèmes abordés et solutionnés par les conseils de la sociologue.

Bilan de l'action :

Cette action a été marquée par la régularité et l'implication des participantes, créant ainsi de forts liens amicaux et solidaires.

Malgré le fait que les séances n'avaient été programmées que pour le 1^{er} semestre 2013, un mini-séjour parentalité a été organisé pour ce groupe lors des vacances de la Toussaint.

La référente famille a pu constater l'application des conseils échangés et la solidarité au sein du Groupe.

Toutes les participantes ont émis le souhait de poursuivre cette action sur 2014 et une convention avec l'Ecole des Parents et Educateurs a été mise en place.

6 – SANTE, HYGIENE, ALIMENTATION

ACTION 1 : Mise en place avec son délégataire de restauration scolaire (SODEXO), d'un contrat privilégiant la qualité, dans le cadre de ses objectifs de développement durable (Agenda 21 et Grenelle de l'environnement).

Objectifs :

- Garantir un repas complet et équilibré, apportant l'ensemble des nutriments nécessaires dont l'enfant a besoin,
- Exiger de son délégataire une qualité des prestations (fabrication, distribution et accueil des enfants dans les restaurants scolaires),
- Former le personnel encadrant pendant le temps méridien afin de proposer aux enfants une véritable éducation du goût.

Public ciblé : les élèves des écoles maternelles et élémentaires

Mise en œuvre du dispositif :

Ce nouveau contrat, signé en 2009, marque un engagement financier important pour la commune :

Investissements réalisés :

- 3 080 000 € ont été alloués par la ville afin d'obtenir une cuisine centrale de qualité supérieure, cuisine inaugurée en mars 2010.
Elle permet ainsi de produire une cuisine traditionnelle de qualité qui a obtenu en 2011 une triple certification (ISO 9001 pour la qualité), (ISO 14001 pour la protection de l'environnement) et (ISO 22000 pour le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire).
- 2 213 000 € investis pour l'amélioration du confort de 45 salles de restaurants scolaires (traitement acoustique, rénovation de peintures, nouveaux mobiliers...) de 2010 à 2012.

Dans le cadre de sa nouvelle délégation de service public des cantines scolaires, la Municipalité a exigé :

- d'intégrer 30 % de produits bio,
- de travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard afin d'enrichir son réseau de producteurs locaux et de privilégier ainsi les produits de saison (fruits et légumes),
- de préparer « maison » des pâtisseries, des plats composés ou des vinaigrettes,
- des viandes issues d'animaux nés, élevés et abattus en France

Tous les repas sont élaborés par SODEXO, validés par le service Restauration scolaire composé d'une diététicienne et d'une responsable qualité.

En mars 2013, la Ville de Nîmes obtient la note de 19/20 décernée par l'association des consommateurs, UFC Que Choisir, suite à une enquête réalisée auprès de 606 communes, sur 12000 menus servis aux enfants dans les cantines.

Coût :

- Des investissements qui s'élèvent à plus de 5 millions d'euros pour la cuisine centrale et les restaurants scolaires,
- 52 % de hausse pour le coût des denrées composant le menu des enfants, coût supporté par la Ville de Nîmes.

ACTION 2 : Organisation de classes découvertes au Mas Boulbon, un site municipal d'exception, pour les élèves de nos écoles maternelles et élémentaires, en partenariat avec l'Education Nationale, sur des thèmes en lien avec l'équilibre alimentaire et les activités sportives.

Objectifs :

- Découvrir les origines des aliments, via des animations axées sur l'éveil des 5 sens,
- Inciter et donner envie aux enfants de manger des légumes et des fruits ?
- Se familiariser avec certains fruits et légumes,
- Aborder la saisonnalité des plantes, fruits et légumes (ex : les tomates ne poussent pas en décembre) et l'impact du non respect de cette saisonnalité dans l'alimentation, sur l'environnement (cultures hors sol, serres chauffées, ravageurs, impact énergétique, transport, etc.).
- Proposer des activités sportives pendant le séjour sous forme d'initiations

Public ciblé :

- du 31 mars au 11 avril 2014 : 2 classes de CP de l'école A. Chamson
- du 26 mai au 6 juin 2014 : 4 classes de GS, CP et CE1 des écoles Léo Rousson et Pont de Justice

Mise en œuvre du dispositif :

L'initiative est laissée aux Directrices et Directeurs d'école de se rapprocher du service Education de la ville afin d'organiser un séjour de classe découverte d'une semaine sur le site du Mas Boulbon.

La thématique de l'hygiène alimentaire étant fortement plébiscitée par les enseignants, des projets ont alors été proposés dans ce sens aux écoles.

La Ville de Nîmes leur met à disposition les animateurs spécialisés, notamment des agents diététiciennes, un jardin pédagogique, du matériel et des produits adaptés.

Des partenaires sont associés à ces projets : Les Jardins Ethno Botaniques de Rousson, SODEXO (notre délégataire en restauration scolaire).

Tout au long de la semaine, les élèves parcourant sont invités à des séances de travail avec exposé, jeux de questions et mise en pratique :

Séance 1 : Visite du jardin du Mas Boulbon afin d'évoquer la saisonnalité des cultures, manipuler les outils,

Séance 2 : Observer les différents sols (gravier, sable, argile, terre), semer et observer la germination des graines plantées par les enfants

Séance 3 : Observer les sols et les animaux/insectes qui y vivent et expliquer l'importance de leur présence

Séance 4 : Découverte des aliments, savoir les classer, les goûter

Séance 5 : fabrication d'un pain pour leur dernier goûter.

Des temps de pause en plein air sont accordés aux enfants pour leur proposer diverses activités sportives (bowling, escalade, vélo...).

Coût :

La Ville de Nîmes prend en charge le transport de ces élèves ainsi que l'ensemble des animations de la semaine.

Pour les parents, le coût de ces journées est = au tarif de la restauration scolaire pratiqué tout au long de l'année.

ACTION 3 : Le dépistage du saturnisme dans le quartier Gambetta

Il a été constaté, dans les quartiers d'habitat ancien, la présence de plomb dans les logements.

Le plomb résulte de l'utilisation de ce produit dans les peintures jusqu'en 1949. Il est bien sûr, maintenant interdit.

Les enfants en bas âge, vivant dans le quartier Gambetta, se contaminent lorsque les peintures sont détériorées et laissent échapper les poussières de plombs.

Objectifs :

- Dépister les éventuels enfants contaminés,
- Traiter ces enfants si nécessaire
- En amont, faire de la prévention au sein de ces familles.

Public visé : les familles avec enfants en bas âge habitant le quartier Gambetta.

Mise en œuvre :

Le Pôle Santé de la Ville a demandé à la CAF du Gard de bien vouloir écrire aux parents ayant des enfants de 0 à 6 ans et habitant ce quartier, pour leur proposer un test gratuit.

Les Infirmières du Pôle Santé procèdent ensuite au dépistage par une prise de sang.

Si les enfants sont contaminés, ils sont directement orientés vers un médecin pour un traitement adapté.

Bilan : Le dépistage se poursuit et, heureusement, ne met pas en évidence de contamination importante.

ACTION 4 : Mise en place pour la jeunesse nîmoise de deux importants dispositifs de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool.

Il s'agit du dispositif **Taxi Night** et de la **Bodega SANDEGA**.

Objectifs :

- Lutter contre l'accidentologie des jeunes en favorisant les déplacements sécurisés lors des soirées festives,
- Montrer aux jeunes les dangers de l'alcool au volant,
- Inciter les jeunes à devenir responsable face à un fléau malheureusement trop courant !

Public visé : Tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans pour Taxi Night, et plus jeunes que 18 ans pour la Bodega Sans dégât.

Mise en œuvre :

Les deux dispositifs, « **Taxi Night** » et la « **Bodéga SANDEGA** », sont complémentaires.

Grâce à un partenariat avec le réseau Taxi Tran Nîmois, **la carte « Taxi Night »** permet de bénéficier de 60% de réduction sur des courses de taxi nocturnes.

Certaines limites ont été fixées, à savoir :

- valable du 15 septembre de l'année N au 15 juin de l'année N+1,
- valable dans Nîmes intramuros tous les jours de la semaine,
- valable de 20 heures à 6 heures du matin.

La carte est gratuite et se retire au Service Jeunesse. Il reste à payer aux jeunes la somme de 10 € pour un chéquier de 5 chèques d'une valeur globale de 25 €.

Bien entendu, les jeunes bénéficiaires de cette carte pourront acheter autant de chèquiers qu'ils le souhaitent, dans la limite du stock disponible.

Pour la rentrée 2014/2015, tous les jeunes majeurs qui possèdent la carte Campus Culture (voir chapitre Culture / sport / loisirs) pourront bénéficier du dispositif Taxi Night, sans qu'il soit nécessaire de faire une autre carte.

Et pour promouvoir ce dispositif, la Ville a remis gracieusement à ces jeunes majeurs un carnet de 5 chèques du dispositif Taxi Night.

Après avoir réservé sa course grâce à un numéro unique, celles-ci sont directement réglées aux taxis, grâce aux chèques du dispositif, et après avoir montré sa carte.

Lors des férias de Nîmes, en dehors de la tauromachie, la fête est également de la partie, grâce à de multiples Bodegas installées dans les rues de Nîmes, où tapas et boissons alcoolisées sont servis.

Toujours dans sa politique de prévention contre les risques liés à l'alcool, le service jeunesse a instauré une bodega sans alcool depuis 2012, sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes.

La « **Bodéga SANDEGA** », s'installe 2 fois par an, lors des férias de la Pentecôte et celle des Vendages, et propose aux jeunes de faire la fête avec **zéro alcool**.

Chaque année, le service Jeunesse fait appel aux jeunes, artistes, créateurs, musiciens, danseurs, pour animer et décorer cette bodega. La buvette est confiée aux associations étudiantes, comme le Rotaract, ASSCUN, Arts Appliqués, NAORA.

Grâce également à une association de tauromachie qui organise des animations, des places pourront être gagnées par les jeunes à l'intérieur de cette bodega, offertes par la Ville de Nîmes.

Par ailleurs, le CROUS de Montpellier et l'Université de Nîmes Unîmes, sensibilisés par ce projet, ont souhaité apporter leur contribution et leur soutien à cette opération.

Ayant rencontré un vif succès auprès des jeunes depuis sa création, elle a été reconduite pour 2014 et 2015.

Les principaux partenaires de cette réussite sont : les associations étudiantes, le CMJ, l'institut Vatel, Unîmes et le CROUS.

En 2013, la Bodéga SANDEGA a reçu le prix spécial "Sensibilisation des jeunes sur le risque alcool/drogue et conduite", dans le cadre du concours des "Echarpes d'or 2013".

Ce prix, remis officiellement au Sénat, par Monsieur Dominique PECHENARD, ancien délégué interministériel délégué à la sécurité routière, a pour but de récompenser les initiatives marquantes prises au niveau local pour améliorer la sécurité routière.

Coût :

La gestion de la buvette et l'animation tauromachique avec l'Université de Nîmes et le CROUS n'entraînent aucune incidence financière.

Seul, un budget de 630 € a été alloué par la Ville pour l'achat de places de corridas gagnées par les jeunes.

7 – HANDICAP

ACTION 1 : Accueil des enfants en situation de handicap sur les ALSH de la Ville

Dans le cadre de la Charte Nationale de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs, la Ville de Nîmes a mis en place un partenariat avec le Relai Loisirs Handicap 30, la CAF et l'IFAC (organisme en délégation de service public pour la gestion de ses centres).

Une convention annuelle est signée entre la Ville de Nîmes et la CAF qui apporte un soutien financier à ce projet (16 380 € pour l'année 2014).

Objectifs :

- Favoriser l'intégration d'enfants porteurs de handicaps dans des centres de loisirs dits de « milieu ordinaire »
- Sensibiliser les enfants accueillis dans ces structures à la situation de handicap et favoriser la communication et la création entre eux,
- Soutenir l'autonomie et le bien être de l'enfant porteur de handicap au sein d'une structure de loisirs.

Public visé : les enfants en situation de handicap résidant à Nîmes ou dans le Gard.

Mise en œuvre du dispositif :

1 – Protocole d'accueil des enfants en situation de handicap

Les accueils ont lieu sur la totalité de nos structures depuis 2004, mais l'accompagnement diffère en fonction des équipes d'animateurs et d'un projet d'accueil. Néanmoins, une structure expérimentale a été instaurée sur le site de Castanet pour l'été 2013.

Un temps de préparation est obligatoire entre la famille, le directeur, une partie de l'équipe, le professionnel référent de l'enfant accueilli et le relais handicap 30.

Il en est de même pour les points de situation qui se font régulièrement (une fois par trimestre et/ou après chaque période de vacances). Ces évaluations sont formalisées sur support papier et font l'objet de retours entre le Relais et l'équipe d'animation.

En dehors de ces temps, les équipes sollicitent le Relais pour des changements dans la modulation d'accueil, des situations difficiles avec l'enfant...

2- Formation des équipes d'animation

Le Relais organise 3 rencontres par an sur de l'échange de pratiques. Ces rencontres ont pour but d'informer, d'évaluer les besoins de formation des équipes en lien avec l'accueil des enfants porteurs de handicap et d'organiser notre fonctionnement.

Pour 2013, un module de 15h a été destiné prioritairement à la structure d'accueil expérimental.

Dans le cadre de sa formation continue, la Ville continue à organiser un approfondissement du BAFA sur « l'accueil des enfants porteurs de handicap ».

3 – Les actions mises en place dans le cadre de l'expérimentation

La Ville a dû procéder à des recrutements de renfort, en CEE, afin d'accroître le nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis sur une même structure et de maintenir des accueils qui sans renfort n'auraient pas été possibles.

De son côté, l'IFAC devra rechercher pour les années à venir des subventions complémentaires à celles allouées par la CAF afin de permettre le maintien de ce type d'accueil spécifique.

4 – Bilan général de cette action

52 enfants ont été accueillis sur l'année 2013 dans les différents accueils de loisirs de la ville de Nîmes, principalement âgés de 6 à 13 ans. Une grande majorité d'entre eux sont accueillis sur les ALSH primaires.

La modulation d'horaires et la fréquence d'accueil sont très variables et dépendent de chaque projet. Beaucoup d'accueils se font à temps partiel pour les plus jeunes ou dans le cadre d'un nouvel accueil (demi-journée avec ou sans repas).

Il est à noter que le Relais a été frappé par la qualité du discours des enfants et le travail de sensibilisation réalisé par les équipes d'animation sur la question du handicap.

La Ville de Nîmes réfléchit a lancé une réflexion sur :

- l'accès aux enfants scolarisés en CLIS d'accéder aux ALSH afin d'assurer une continuité éducative,
- la généralisation du renforcement des équipes si nous souhaitons accroître le nombre d'enfants accueillis.

Le coût :

- La Ville a versé, en 2013, une subvention de 3000 € au Relai Loisirs Handicap 30.
- A ce jour, les tarifs de fréquentation d'un ALSH pour les enfants nîmois varient entre 2 et 14 € pour une journée.
- Ils sont calculés en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, selon le modèle vertueux de la CAF, prenant en compte les modalités appliquées aux familles avec un enfant handicapé à charge.

ACTION 2 : Ouverture d'une Unité d'Enseignement Adapté (UEA) pour des élèves déficients auditifs à l'école André GALAN à la rentrée scolaire 2013/2014

Depuis juillet 2004, un partenariat existe entre la Ville de Nîmes, l'Education Nationale et le CROP (centre de rééducation de l'ouïe et de la Parole) Paul Bouvier, par la mise en place de classes spécialisées (CLIS ou UEA) accueillant des enfants en situation de handicap dans 3 des écoles publiques nîmoises :

- Ecole Capouchiné qui accueille **12** enfants déficients auditifs (CLIS),
- Ecole Mont du Plan qui accueille **12** enfants porteurs de troubles spécifiques du langage (UEA),
- Ecole André Galan qui accueille **4** enfants déficients auditifs (UEA),

Le dispositif d'inclusion des enfants malentendants dans les écoles nîmoises se développe puisqu'à la rentrée 2013 a été ouverte une nouvelle classe d'accueil pour les enfants malentendants au sein de l'école André Galan.

Objectifs :

- Intégrer ces enfants porteurs de handicap au sein d'un milieu scolaire ordinaire dans une classe spécialisée
- Les aider dans le développement de leur autonomie et de leur sociabilisation,
- Favoriser le « Vivre avec et parmi les autres »

Public visé : les enfants en situation de handicap dont un projet personnalisé a été établie avec l'Association le CROP Paul Bouvier

Mise en œuvre du dispositif :

En amont, un projet personnalisé de scolarisation est établi par le CROP pour l'enfant et avec sa famille, qui souhaite intégrer une classe UEA.

Les enseignants qui interviennent au sein de ces classes sont, soit des enseignants spécialisés rattachés au CROP (pour les écoles Mont du Plan et A. Galan), soit des enseignants formés de l'Education Nationale (pour l'école Capouchiné).

Les partenaires associés à ce dispositif signent une convention de partenariat basé sur la mutualisation des moyens, en conjuguant les moyens disponibles au service des enfants accueillis et dans le respect du libre choix des familles.

La Ville de Nîmes met donc à disposition des locaux intégrés à l'école et réalisent les travaux nécessaires adaptés à l'accueil spécifique de ces enfants.

Bien sûr, du mobilier adapté est commandé et mis à leur disposition.

Ces trois classes bénéficient également des moyens en personnel, sur le temps périscolaire, soit les agents de la Ville, si leurs médecins sont d'accord.

8 – EDUCATION

ACTION 1 : Nîmes, Ville pilote de l'école numérique en équipant ses écoles de tableaux blancs numériques, depuis 2010.

Objectifs :

- Faire de l'outil informatique un outil pédagogique efficace afin de donner aux élèves une culture numérique,
- Lutter contre la fracture numérique afin que tous les élèves puissent s'intégrer dans la société contemporaine, quelles que soient leurs difficultés,
- Favoriser la réussite scolaire pour les publics d'élèves vivant dans des familles au sein desquelles la culture de l'écrit est peu présente,

Public ciblé : les élèves des écoles maternelles et élémentaires

Mise en œuvre du dispositif :

Ce projet a été mené en partenariat avec les services de l'Education Nationale et les directions des écoles publiques de la ville de Nîmes.

Il s'agit d'un projet pluriannuel, initié fin 2009, avec un plan de développement progressif. A ce titre, plusieurs écoles ont été choisies, sur projet, et selon la compatibilité technique, pour faire partie d'un groupe d'expérimentation. Le plan de déploiement se déroule sur 5 années, de 2010 à 2015.

Pour concrétiser son action, la ville de Nîmes a fait le choix de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage indépendant dont le rôle est le suivant :

- Participer à la définition, avec l'équipe pédagogique concernée, et à l'évolution du projet numérique dans sa composante technique,
- Fournir une assistance sur le volet technique dans la rédaction des projets numériques auprès des équipes pédagogiques, pour l'ensemble des écoles de la ville,
- Réaliser la synthèse des projets et le « reporting » auprès des équipes de la ville.

Ce projet implique également un lien fort entre diverses institutions comme la Ville et l'Education Nationale mais également entre divers métiers (enseignants, formateurs, gestionnaires, techniciens informatiques et techniciens des bâtiments de la Ville).

Le TBI, accompagné d'un logiciel d'utilisation, offre aux enseignants la possibilité de présenter la leçon sur un tableau interactif et de créer des leçons intégrant des activités riches et captivantes pour les élèves.

Ce logiciel offre un choix d'interfaces adaptées à l'âge des élèves et permet aux enseignants d'accéder à une multitude d'activités, d'outils, d'images, de sons, de modèles d'apprentissage, et de ressources.

Coût :

Le coût moyen d'une classe équipée de TBI est de 7500,00 € TTC, soit un investissement total de 3,3M€ pour 500 classes.

ACTION 2 : Mise en place d'ateliers coup de pouce clé dans les écoles situées dans le réseau de l'éducation prioritaire pour une meilleure réussite scolaire :

Objectifs :

- Apporter, dès le cours préparatoire, un soutien aux enfants qui ne bénéficient pas de l'aide familiale adéquate
- Réussir leur apprentissage de la lecture, leur faire découvrir le plaisir de lire et leur donner ainsi le goût de la lecture.

Public ciblé : les élèves de CP

Mise en œuvre du dispositif :

Dans le cadre du Projet de Réussite Educative, la Caisse des écoles de Nîmes, présidée par le Maire, organise depuis 2008 des ateliers coup de pouce clé dans les écoles du réseau de l'éducation prioritaire.

Sont associés à ce projet :

- L'Education Nationale,
- L'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école,
- l'Agence pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances (ACSé),

Depuis 2008, ces 10 clubs ont permis à 235 enfants repérés en situation d'échec, d'apprentissage de lecture, de les aider.

Chaque club est constitué de cinq élèves de CP " fragiles en lecture ", orientés par l'équipe pédagogique, et d'un animateur.

Les séances ont lieu hors temps scolaire mais dans l'école, dans une salle conviviale, 4 fois par semaine (soit plus de 200 heures dans l'année scolaire) de 16h30 à 18h.

La participation des parents est contractualisée. Ils s'engagent à la fréquentation régulière de ces clubs, à participer une fois par trimestre à une réunion de bilan, à soutenir et encourager leur enfant à la maison autour de l'apprentissage de la lecture et du travail scolaire.

Chaque année, la Ville organise une réception à l'hôtel de Ville afin de mettre en avant tous ces enfants qui ont réussi, les féliciter et les encourager à poursuivre cet effort.

Coût :

Les clubs sont gratuits pour les familles.

Pour la Ville, cela est intégré dans le budget Education.

Certaines années, des clubs de service font des actions au profit de ces clubs coup de pouce clé.

ACTION 3 : Mise en place des Accueils de Loisirs Associés à l'école (ALAE) dans nos 83 établissements scolaires pour la rentrée 2014 pendant le temps d'accueil périscolaire

La Ville de Nîmes est précurseur en la matière puisque bien avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, elle avait initié depuis 2012, des activités éducatives « facultatives » pendant le temps périscolaire.

Objectifs :

- Pallier à des difficultés de garde après la classe,
- Proposer des activités ludiques à des enfants telles que l'offre existe dans des centres de loisirs,
- Assurer une meilleure qualité des accueils périscolaires

Public visé : Les élèves des écoles maternelles et élémentaires

Mise en œuvre du dispositif :

Afin de rendre possible ce projet, il a été acté les points suivants :

- ✦ La création dans tous les établissements scolaires d'un poste de référent, responsable des temps d'activité périscolaire et d'un poste d'adjoint au référent,
- ✦ L'augmentation du niveau de qualification des personnels d'encadrement : 80 % du personnel doit être détenteur du BAFA, du CAP Petite Enfance ou du BAFD.
- ✦ La mise en œuvre d'un plan de formation aux agents déjà en poste : 150 agents ont bénéficié d'une formation financée par la Ville.
- ✦ La Mise en place d'une coordination entre les différents projets éducatifs des temps périscolaires, avec les projets d'école et dans le cadre de notre PEL/PEDT.
- ✦ La hausse du nombre d'agents présents auprès des enfants :
 - ✦ 1 adulte pour 14 enfants en élémentaire
 - ✦ 1 adulte pour 10 enfants en maternelle,

La ville vise à maintenir le taux d'encadrement le plus élevé en direction des enfants.

Depuis la rentrée 2014/2015, et afin de répondre aux besoins différents de chaque famille, trois types d'accueil sont mis en place, à partir du projet éducatif périscolaire, entre lesquels sont répartis les enfants :

❶ Des activités éducatives

- sur un temps d'accueil éducatif avec des animations (idem centres de loisirs)
- sur un temps d'atelier (en élémentaire uniquement) avec des cycles thématiques exigeant une assiduité de l'enfant.

❷ Des études (en élémentaire uniquement) pour une durée d'une heure et prises en charge par des enseignants.

④ De la garderie où les enfants jouent sans activité particulière et une souplesse pour venir chercher son enfant pendant ce temps.

Coût :

Le coût des ALAE dans 83 écoles fait partie du coût global de la réforme des rythmes scolaires estimé à 2,5 M€ au minimum.

Est attendu un soutien financier essentiel de la part de la CAF du Gard, en contrepartie d'une participation financière des familles (participation demandée annuelle de 5€/enfant et par famille jusqu'en 2014).

ACTION 4 : PROJET COMENIUS REGIO - 2012/2014 - NIMES/PRAGUE

Le partenariat Comenius Regio "Grandir ensemble en Europe", soutenu par l'Europe, réunit dix établissements scolaires, du premier et du second degré, quatre associations ou structures de l'éducation non-formelle et les municipalités de Nimes et de Prague autour de projets d'échanges dans le champ éducatif.

Objectifs :

- Volonté de donner encore plus de sens aux projets existants dans le domaine de l'éducation,
- Viser la réussite scolaire et éducative des jeunes, de l'école primaire au lycée,
- Montrer le dynamisme de la jeunesse nîmoise, son engagement européen et son ouverture culturelle.
-

Public visé :

- 6 établissements scolaires nîmois : les écoles élémentaires Castanet, Berlioz, Mont Duplan, le collège Jules Valles et les Lycées P. Lamour et A. Daudet,
- 4 établissements scolaires de la ville de Pragues.
-

Mise en œuvre :

La section tchèque du lycée Daudet est au cœur de ce nouveau dispositif d'échanges. Ainsi, 12 jeunes filles effectuent une partie de leur scolarité dans notre ville et sont les ambassadrices de la culture tchèque pour aider à développer ces nouveaux projets d'échange.

D'autres partenaires participent activement à ce projet aux côtés de la Ville et ses services (Education, Jumelage et Conservatoire de musique) :

- La MAISON DE L'EUROPE,
- La Ligue de l'Enseignement du Gard
-

Ce projet se fonde sur cinq grands principes :

- Globalité de l'action éducative par un travail sur les parcours d'élèves de l'école au lycée,
- Réseau diversifié de partenaires scientifiques, culturels et linguistiques,
- Echanges de pratiques entre professionnels de l'éducation (dont enseignants),
- Mobilités des élèves, via les technologies numériques et des séjours, dans le pays du partenaire, pour mieux appréhender la culture et la langue de l'Autre,
- Productions des élèves des établissements participants, à partir des thèmes retenus, selon des modalités et sur des supports adaptés aux résultats attendus.

Ce projet se déploie selon trois grands axes :

- La culture scientifique, via des approches expérimentales et l'appropriation de grandes problématiques contemporaines (environnement et développement durable),
- la découverte des patrimoines historiques et "vivants" (traditions, grands événements festifs, gastronomie, habitudes et rythmes de vie dans la famille, pratique musicale, théâtrale...)
- l'apprentissage des langues étrangères en privilégiant l'oral, et en réservant l'écrit aux échanges postaux et électroniques (français, tchèque et anglais).

33 personnes : élus, responsables d'établissement, délégués culturels, représentants d'association d'éducation informelle... ont pu bénéficier de l'opportunité de rencontrer sur site leurs homologues et/ou leurs correspondants de projet.

Les deux villes ont souhaité favoriser le déplacement des classes concernées par le projet. Ainsi 60 enfants de chaque ville ont pu se rendre dans la ville qu'ils ont étudiée durant deux années.

Ce qui a rassemblé ces deux villes c'est bien la volonté et l'enthousiasme des enseignants de vivre une expérience européenne pour le bien de leurs élèves.

Productions et perspectives :

- Echanges à travers l'apprentissage de chants traditionnels entre Nimes et Prague : écoles BERLIOZ, CASTANET, MONT DUPLAN, CONSERVATOIRE,
- Echanges épistolaires et création de supports pédagogiques autour de sa ville, de ses monuments (pour Nimes : la Romanité et l'architecture moyenâgeuse et pour Prague : le Baroque, l'Art Nouveau et l'Architecture contemporaine communiste), autour des traditions de Noël,
- Création d'un parcours tchèque dans la ville de Nimes : édition d'une plaquette à destination de tous les publics par la Maison de l'Europe,
- Célébration du 90e anniversaire de la section tchèque de Nimes au lycée DAUDET en 2014,
- Réalisation de DEFI Sciences entre Nimes et Prague par visioconférence : (lycée Philippe LAMOUR et collège Jules VALLES),
- Organisations de conférences, expositions, événementiels (concerts des professeurs et des élèves du Conservatoire de Musique) autour de la République Tchèque et des apprentissages ;
- Création d'un guide touristique par les élèves du collège Jules VALLES

9 – LE JEU, LE SPORT, CULTURE ET LOISIRS

ACTION 1 : Organisation du tournoi de rugby des V quartiers

Le rugby, sport vecteur de valeurs positives, se démocratise de plus en plus. Fort de ce constat, la Ville de Nîmes, via ses centres sociaux, et en partenariat avec le Rugby Club Nîmes Gard (RCNG), a décidé d'installer le rugby au cœur des quartiers nîmois, en créant le tournoi des V quartiers.

Objectifs :

- Initier ces jeunes nîmois issus de quartiers péri urbains à la pratique du rugby,
- Transmettre à des jeunes en recherche de repères, les valeurs historiques du rugby : respect, flair-play, cohésion, convivialité, dépassement de soi,
- Développer la pratique du rugby dans un environnement où il est peu promu traditionnellement.

Public ciblé : Une soixantaine de jeunes âgés de 8 à 12 ans, issus des quartiers et/ou inscrits dans les centres sociaux de la Ville.

Mise en œuvre :

Cette manifestation a lieu la 1^{ère} semaine des vacances de Pâques.

Elle débute par 3 séances d'initiation de 2 heures chacune, sous forme d'ateliers encadrés par des éducateurs du RCNG et des joueurs de l'effectif pro du RCNG. Ces séances ont lieu sur le stade Kaufmann.

Une journée entière est prévue (hors rugby) à ces jeunes afin de changer les habitudes et de ne pas les lasser.

Le dernier jour est consacré au grand tournoi, toujours au stade Kaufmann, et où chaque quartier est représenté par une équipe.

Tous les participants reçoivent un équipement complet (maillot, short, chaussettes, chaussures, tee shirt, une médaille).

Puis, à l'occasion du dernier match de la saison du RCNG, le club invite tous les participants au stade, et le trophée du vainqueur est remis à l'équipe gagnante, soit un bouclier.

Coût : Cette opération a un coût annuel de 18 000 euros pour la Ville de Nîmes. Il comprend l'achat de l'équipement, la nourriture, les cadeaux, la communication, le défraiement des éducateurs, le transport.

Bien entendu, les autres partenaires, comme le club RCNG et TANGO (réseau de bus) participent financièrement à cette manifestation.

Depuis le succès de cette manifestation, initiée en 2012, celle-ci est reconduite chaque année.

ACTION 2 : Le sport, une offre municipale variée et de qualité pour les élèves des écoles primaires

La Ville de Nîmes propose sur le temps scolaire et péri scolaire un apprentissage de qualité dans le domaine sportif, en mettant à disposition 20 éducateurs sportifs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps), ainsi que ses divers équipements.

Objectif :

- Faire découvrir aux enfants le maximum de sports différents,
- Les aider à choisir un sport qu'ils auront envie de pratiquer en dehors du temps scolaire,
- Les amener à une prise d'autonomie,
- Les faire progresser par l'écoute,
- Développer leur motricité, leur rapidité et la coordination de leur corps,
- Leur apprendre le goût de l'effort,
- Mettre en avant les valeurs du respect et du bien-être.

Public ciblé : L'ensemble des élèves fréquentant les écoles primaires de Nîmes, qu'elles soient publiques ou privées.

Mise en œuvre :

Chaque année, les enseignants choisissent 2 à 3 disciplines qu'ils souhaitent faire pratiquer à leurs élèves parmi les 17 proposées par la Direction des sports.

Ces choix sont validés par les conseillers pédagogiques de la Direction académique de l'Éducation Nationale.

Puis, chaque éducateur met en place un projet pédagogique avec les instituteurs, en collaboration avec l'éducation nationale et les infrastructures proposées aux écoles.

Ces éducateurs sont tous spécialisés dans une discipline, sportifs de haut niveau, mais restent polyvalents. Ils gèrent environ une centaine d'enfants par jour.

Les éducateurs de la ville viennent sur place, ou selon les disciplines, accueillent les enfants sur les sites communaux (stades, piscines...).

Ainsi, chaque année, environ 450 classes de primaire bénéficient d'au moins 2 activités sportives pendant le temps scolaire, ce qui représente près de 1000 cycles sur l'année, avec un taux de satisfaction de 87% des demandes formalisées par les enseignants.

Les enfants s'initient et progressent sur des cycles de 6 à 9 séances par discipline, ce qui permet déjà une bonne pratique.

A travers cette découverte sportive, entre 30 et 40 % des enfants rejoignent par la suite un club.

Sur le plan logistique, ce sont 250 bus mis à disposition des écoles pour faciliter les déplacements.

La Ville de Nîmes propose un large panel d'activités physiques et sportives :

- la natation reste la discipline prioritaire des classes nîmoises du CP au CM2, afin que tous les élèves puissent apprendre à nager, En 2011, ce sont 376 classes et donc 10 000 élèves qui ont fréquenté les piscines municipales ou les centres aquatiques, soit 96 % de demandes satisfaites.
- le judo,
- le roller,
- le hand ball,
- la course d'orientation,
- l'escrime,
- le Ping pong,
- l'athlétisme,
- la gymnastique,
- le tir à l'arc,
- le rugby,
- le foot,
- le basket,
- la danse,
- l'escalade,
- le badminton,
- le skate bord,

Durant le temps scolaire, les installations sportives municipales sont réservées aux écoles.

Depuis juin 2012, se déroule le Printemps scolaire au stade de la Bastide. Il s'agit d'un évènement permettant la liaison CM2-6^{ème}, à travers des ateliers pédagogiques et une initiation au rugby.

Coût : Il s'agit de prestations entièrement gratuites pour les familles et les écoles, donc prises en charge entièrement par la Ville de Nîmes.

ACTION 3 : La Carte CAMPUS CULTURE du service Jeunesse

Objectif :

- Permettre à la jeunesse nîmoise de s'initier à toute forme de culture à des réduits, voir gratuits,

Public visé :

- Tous les lycéens et les étudiants inscrits dans un établissement scolaire nîmois agréé par l'éducation nationale,
- Les stagiaires de la formation professionnelle,
- Les jeunes âgés de 15 ans et plus inscrits dans un établissement spécialisé

Mise en œuvre :

Avec la carte Campus Culture, la Ville de Nîmes facilite l'accès, tout au long de l'année scolaire, à toutes formes de culture, donnant droit à un large éventail de réductions dans le domaine culturel.

Afin de faire bénéficier le plus grand nombre de jeunes à ce dispositif, la ville a souhaité, pour l'année scolaire 2014/2015, que les élèves de seconde et de première aient également accès à cette carte.

Un partenariat financier a été instauré avec le CROUS et UNIMES (l'Université de Nîmes).

Cette carte permet les avantages suivants :

- des tarifs réduits pour tous les cinémas et théâtre de Nîmes, en compensant l'effort des structures culturelles, allant de 30 à 50 % de réduction,
- des réductions sur des festivals et/ou spectacles (festival hip hop, Nuits des Jardins) ou des concerts,
- des réductions chez plusieurs libraires, la FNAC,
- 50 % de réduction sur le prix des concerts de PALOMA,
- une visite guidée de la ville offerte par l'Office du Tourisme,
- la gratuité des visites des monuments nîmois, même pour les non résidents

2 nouveautés ont vu le jour pour cette dernière rentrée scolaire :

- 3 concerts gratuits à PALOMA,
- Remise de 5 chèques du dispositif Taxi Night (vu plus haut dans le chapitre prévention)

Coût :

- La carte Campus Culture est vendue 7 € pour une année scolaire,
- Le CROUS et UNIMES apportent chacun une aide financière de 2000 €.
- La Ville, via son service jeunesse, compense financièrement les tarifs réduits proposés par les partenaires, tels que les cinémas, les théâtres et PALOMA.

10 – La solidarité internationale

La Ville de Nîmes, n'a pas, à proprement parlé, développé d'actions de solidarité internationale.

Néanmoins, Nîmes, comme beaucoup d'autres villes, a souhaité marquer sa solidarité avec les Philippines victimes du typhon du 7 novembre 2013, en versant une aide financière de **50 000 euros auprès de la Croix Rouge française.**

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité sur cette aide, lors de sa séance du 14 décembre 2013.

Elle reste également un soutien auprès des associations qui ont vocation à apporter toute forme de solidarité auprès des enfants du monde entier.

Son aide se concrétise notamment par :

- la diffusion de messages ou d'informations au sujet d'associations dans le journal municipal « Vivre Nîmes »,
- la mise à disposition gratuite de locaux pour les associations, Dernièrement, il s'agit de l'association UMANIMES. Outre ses diverses activités auprès des enfants, elle participe avec les adolescents du quartier de Valdegour à une récolte de matériel médical destiné aux orphelinats du Maroc.
- Une aide financière par l'attribution d'une subvention votée en Conseil Municipal.

Et enfin, la Ville de Nîmes a remis un chèque de **7 441,50 euros à l'UNICEF du Gard** en février 2013, pour la tenue d'un chalet pendant les fêtes de Noël.

Comme chaque année, la Ville, en lien avec Nîmes Métropole, propose, dans le cadre des animations de Noël, un espace patinoire. Ouverte pendant les vacances scolaires de Noël, cette structure voit passer environ 8 000 patineurs amateurs.

En outre, deux chalets, installés à proximité de la patinoire, sont consacrés à deux associations, qui peuvent alors présenter leurs activités et vendre des boissons, des friandises, des gants, ou encore des cartes de vœux.

Les bénéfices sont divisés entre les deux associations et une remise de chèque officielle est organisée ensuite en Mairie.